

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 28 novembre 2024

DCM N° 24-11-28-26

Objet : Désignations.

Afin de mettre à jour la liste des représentations, il y a lieu de procéder à de nouvelles désignations de représentants de la Ville de Metz au sein de différentes instances et organismes extérieurs.

Par ailleurs, en complément des désignations déjà intervenues en raison de la démission de M. Grégoire LALOUX, il y a lieu de procéder aux désignations dont la liste est jointe.

La liste détaillée de ces diverses représentations à pourvoir est jointe en annexe.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-33, L2122-21, L.2122-22 et L2541-8,

VU le Règlement intérieur de la Ville de Metz,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant sur les désignations diverses,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant sur les désignations de représentants de la Ville de Metz dans les établissements d'enseignements,

VU les dispositions statutaires ou règlementaires propres à différents organismes, associations et autres, commandant à ce que la Ville de Metz soit représentée par des élus ou personnalités élues ou nommées par le Conseil Municipal,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles désignations de représentants de la Ville de Metz au sein de différentes instances et organismes extérieurs,

CONSIDERANT la possibilité pour le Conseil Municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à ces désignations,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE DIRE** que ces désignations n'interviendront pas au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT,
- **DE PROCEDER** à la désignation des représentants de la Ville de Metz au sein des instances et auprès des organismes dont la liste détaillée est jointe en annexe.

Service à l'origine de la DCM : Assemblées

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 5.3 Désignation de représentants

REPRESENTATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

C. Etablissements publics et organismes assimilés

7. Etablissement Public de Coopération Culturelle METZ EN SCENES

8 Membres	
Titulaires	Suppléants
1 - M. Patrick THIL	1 - Mme Doan TRAN
2 - M. Timothée BOHR	2 - Mme Yvette MASSON-FRANZIL
3 - M. Laurent DAP	3 - M. Jean-Marie NICOLAS
4 - Mme Nicole FAESSEL	4 - M. Michel VORMS
5 - Mme Anne STEMART	5 - M. Attila SAPCI
6 - Mme Caroline AUDOUY	6 - M. Marc SCIAMANNA
7 - M. Nicolas TOCHET	7 - Mme Charlotte PICARD
8 -	8 - Mme Françoise GROLET

8. Syndicat Mixte de l'Orchestre National de Metz (Comité Syndical)

8 Membres	
Titulaires	Suppléants
1 - M. Patrick THIL	1 - Mme Doan TRAN
2 - M. Timothée BOHR	2 - Mme Yvette MASSON-FRANZIL
3 - M. Laurent DAP	3 - M. Jean-Marie NICOLAS
4 - Mme Nicole FAESSEL	4 - M. Michel VORMS
5 - Mme Anne STEMART	5 - M. Attila SAPCI
6 - Mme Caroline AUDOUY	6 - M. Marc SCIAMANNA
7 - M. Nicolas TOCHET	7 - Mme Charlotte PICARD
8 -	8 - Mme Françoise GROLET

II. Organismes extérieurs

E. Etablissements scolaires publics du 1er degré

1. Etablissements scolaires publics du 1er degré

f) *Plantières-Queuleu*

(2) Maternelle L'Île aux Enfants

1 Membre
1 -

m) *La Grange aux Bois*

(1) Primaire Jean de la Fontaine

1 Membre
1 -

(2) Maternelle La Clairière

1 Membre
1 -

(4) Primaire Pilâtre de Rozier

1 Membre
1 -